



**Juristes  
Pour  
l'Enfance**



**Rapport thématique collectif présenté par Alliance VITA, le Comité  
Protestant évangélique pour la Dignité Humaine et Juristes pour l'enfance au  
Comité des droits de l'enfant  
A l'occasion du 6ème examen périodique de la France sur la Convention  
Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE – OPSC)**

**15 décembre 2022**

Auteur : Coralie Diebold

## Introduction

Nous sommes un collectif de trois associations, Alliance VITA<sup>1</sup>, le Comité protestant évangélique pour la dignité humaine (CPDH)<sup>2</sup> et Juristes pour l'enfance<sup>3</sup>. Nous défendons ensemble les droits de l'enfant, notamment la protection des mineurs contre l'accès à la pornographie.

Le Sénat français a récemment rendu un rapport suite à une commission d'enquête sur l'industrie de la pornographie, "Porno : l'enfer du décor", où il reconnaît l'accès massif des enfants aux contenus pornographiques et ses conséquences néfastes pour les enfants et sur la société<sup>4</sup>.

Malgré le cadre législatif rappelé par l'État français dans son rapport en réponse à la LOIPR<sup>5</sup>, nous constatons un manque de volonté politique afin de protéger effectivement les enfants contre l'accès à la pornographie et nous nous en inquiétons.

En cela, nous rejoignons l'appel des professionnels de santé pour protéger les mineurs qui s'alarment des risques sanitaires graves entraînés par l'exposition précoce à la pornographie : violences sexuelles et sexistes entre mineurs, déchirures vaginales, grossesses précoces, hymens à reconstruire, etc.<sup>6</sup>

Dans une société qui a été qualifiée de "pornifiée" par des experts<sup>7</sup>, tous les enfants sont victimes même ceux qui ne consomment pas ces contenus puisque c'est la vision des relations entre les êtres humains qui est bafouée : par le langage, les comportements sociaux et intimes.

Les études montrent qu'une exposition précoce à la pornographie peut avoir pour les enfants des répercussions équivalentes à celles d'un viol ; des pédopsychiatres parlent de "viol psychique"<sup>8</sup>. Également, la consommation de pornographie par les adultes induit des comportements inappropriés vis-à-vis des enfants : prédation sexuelle, abus et

---

<sup>1</sup> <https://www.alliancevita.org/>

<sup>2</sup> <https://cpdh.org/>

<sup>3</sup> <https://www.juristespourlenfance.com/>

<sup>4</sup> Rapport du Sénat français « Porno : l'enfer du décor », 28 septembre 2022. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-900-1-notice.html>

<sup>5</sup> CRC\_C\_FRA\_6-7\_7913\_F\_juillet2022

<sup>6</sup> Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, Appel solennel des professionnels de santé pour la protection des enfants et adolescents contre la pornographie.

<https://www.alliancevita.org/2018/07/pornographie-lappel-professionnels-de-sante-proteger-mineurs/> et <http://www.cngof.fr/patientes/presse/596-pornographie-protection-enfants-adolescents>

<sup>7</sup> <https://www.juristespourlenfance.com/2022/02/15/quels-effets-de-la-consommation-de-la-pornographie-chez-les-adultes/>

<sup>8</sup> <http://www.cngof.fr/patientes/presse/596-pornographie-protection-enfants-adolescents>

attouchements, pédopornographie et pédocriminalité, surtout lorsque l'on sait que la catégorie "Teen" est une des plus recherchées sur les sites pornographiques<sup>9</sup>.

Forts de ces remarques préliminaires, nous voulons réagir aux observations soumises par la France au Comité des Droits de l'Enfant dans le cadre du 6ème examen périodique de la CIDE.

## I) Accès des mineurs à la pornographie : Constats

Le rapport du Sénat a rassemblé un certain nombre de données très inquiétantes sur l'accès facile des mineurs à la pornographie et parle même de "violences pornographiques"<sup>10</sup>. La consommation de contenus pornographiques est généralisée à toute la population, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes, avec des conséquences néfastes sur la vie affective et sexuelle<sup>11</sup>.

Selon les chiffres officiels, un tiers des enfants de moins de 12 ans et deux tiers des enfants de moins de 15 ans, ont déjà été exposés à des contenus pornographiques. Chaque mois, près d'un tiers des garçons de moins de 15 ans se rend sur un site pornographique<sup>12</sup>.

"Les conséquences sur la jeunesse sont nombreuses et inquiétantes : traumatismes, troubles du sommeil, de l'attention et de l'alimentation, vision déformée et violente de la sexualité, difficultés à nouer des relations avec des personnes du sexe opposé, (hyper) sexualisation précoce, développement de conduites à risques ou violentes, etc. Ces conséquences ne se limitent d'ailleurs pas au seul public mineur, le porno a également un impact sur les adultes, leurs représentations d'eux-mêmes, des femmes et de la sexualité."<sup>13</sup>

Dans les cas les plus graves, l'exposition précoce à la pornographie peut entraîner une addiction, qui exclut socialement, enferme et nécessite donc une prise en charge<sup>14</sup>.

La loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 pour protéger les victimes de violences conjugales atteste d'un lien entre pornographie et violences sexuelles et sexistes du fait de la vision biaisée des

---

<sup>9</sup> <https://www.contrepoints.org/2016/01/23/236214-3-nouvelles-etudes-sur-la-pornographie>

<sup>10</sup> Rapport du Sénat français « Porno : l'enfer du décor », 28 septembre 2022, L'essentiel sur... p.3. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-900-1-notice.html>

<sup>11</sup> Rapport "Social cost of pornography", Princeton. <http://www.socialcostsofpornography.com/>

<sup>12</sup> Sondage Opinionway, avril 2018. <https://www.20minutes.fr/societe/2249255-20180410-exclusif-tiers-18-30-ans-deja-expose-porno-age-12-ans>

<sup>13</sup> Rapport du Sénat français « Porno : l'enfer du décor », 28 septembre 2022, L'essentiel sur... p.3. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-900-1-notice.html>

<sup>14</sup> <https://www.santemagazine.fr/psycho-sexo/le-blog-sexo-de-daisy-et-marine/je-suis-accro-au-porno-temoignage-et-conseils-pour-en-sortir-175778>

relations hommes-femmes<sup>15</sup>. L'exposition précoce peut engendrer des séquelles et des comportements beaucoup plus ancrés donc plus difficiles à changer. C'est pour cela qu'il nous paraît d'autant plus important de protéger les enfants contre la pornographie.

Par ailleurs, même si peu d'études ont été menées à ce sujet, nos associations constatent une corrélation entre la consommation de pornographie, notamment par les adultes, et les atteintes et abus sexuels sur mineurs et entre mineurs<sup>16</sup>. Dans la majorité des auditions d'auteurs de violences sur mineurs par les policiers, on retrouve une consommation régulière de pornographie et parfois de pédopornographie. Lorsque l'on prend en considération que la catégorie "Teen" (des acteurs adultes pour la plupart qui se déguisent en enfant pour mimer des relations sexuelles entre un majeur et un mineur voire des relations incestueuses) est une des plus recherchées sur les sites pornographiques<sup>17</sup>, il est urgent de prendre des mesures pour interdire ces productions et sanctionner le secteur, alors que de telles productions en images de synthèse sont déjà répréhensibles<sup>18</sup>. Le constat est le même s'agissant des violences sexuelles entre mineurs : selon le Ministère de la Justice, la moitié des viols commis sur des mineurs ont été perpétrés par d'autres mineurs. On constate que les mineurs auteurs de violences sexuelles sont des consommateurs de pornographie et beaucoup ont été des consommateurs précoces. La consommation de pornographie augmente les comportements sexuels agressifs chez les mineurs.

Le plan national de lutte contre la prostitution des mineurs rendu public le 15 novembre 2021 a mis en évidence les liens entre l'exposition précoce à la pornographie et les comportements prostitutionnels<sup>19</sup>. Une image déformée de soi, de son corps et des rapports sociaux, ainsi que des violences sexuelles et/ou intrafamiliales, facilitent le passage à l'acte des jeunes filles dans la prostitution<sup>20</sup>. Les recrutements par les réseaux de proxénétisme ont majoritairement lieu sur les réseaux sociaux, tout comme pour les tournages pornographiques, et commencent souvent par ce genre de propositions.

---

<sup>15</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042176652>

<sup>16</sup> <http://www.cngof.fr/patientes/presse/596-pornographie-protection-enfants-adolescents>

<sup>17</sup> <https://www.contrepoints.org/2016/01/23/236214-3-nouvelles-etudes-sur-la-pornographie>

<sup>18</sup> Article 227-23 du code pénal.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043409170#:~:text=Version%20en%20vigueur%20depuis%20le,75%20000%20euros%20d'amende](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043409170#:~:text=Version%20en%20vigueur%20depuis%20le,75%20000%20euros%20d'amende)

<sup>19</sup> [https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2021\\_11\\_prostitution-des-mineurs-lancement-du-premier-plan-national.pdf](https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2021_11_prostitution-des-mineurs-lancement-du-premier-plan-national.pdf)

<sup>20</sup> Observatoire national de la protection de l'enfance, Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution Volet 2 : (se) mobiliser, prévenir, accompagner, Novembre 2022

[https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/dt\\_proteger\\_les\\_enfants\\_et\\_les\\_ados\\_de\\_la\\_prostitution\\_2\\_0.pdf](https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/dt_proteger_les_enfants_et_les_ados_de_la_prostitution_2_0.pdf)

## II) Atteintes aux droits : Libertés et Droits civils

La CIDE protège les enfants contre l'accès à des contenus pornographiques et inappropriés à leur âge. Comme l'a rappelé l'État français dans son rapport, deux législations ont été votées en France à ce sujet : la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales qui dispose qu'une simple déclaration de majorité n'est pas suffisante pour exonérer les sites pornographiques de leur responsabilité, s'en est suivi l'ajout de l'article 227-24-1 du code pénal le 30 novembre 2021 pour punir les producteurs de contenus pornographies susceptibles d'être vus par des mineurs<sup>21</sup>, ainsi que la loi n° 2022-300 du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet.

Malgré ces prises de parole volontaristes de la France, nous constatons que ces droits ne sont pas effectifs. Dès la parution des décrets d'application de la loi n°2020-936 en octobre 2021, l'Arcom (anciennement le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - CSA) a entamé une procédure de blocage de sites pornographiques facilement accessibles aux mineurs en décembre 2021. Cinq sites étaient visés par une mise en demeure : Pornhub, Xvideos, Xnxx, Tukif et xHamster. Ils avaient quinze jours pour répondre sur les solutions mises en œuvre pour empêcher l'accès aux mineurs mais rien n'a été fait. Le problème est que les décrets d'application ne prévoient ni ne proposent aucune solution technique pour assurer le contrôle de l'âge des utilisateurs. La loi est ainsi rendue attaquant et c'est ce point qui permet aux lobbies pornographiques de retarder leur mise en conformité.

Le Tribunal judiciaire de Paris finalement saisi par l'Arcom en mars 2022 a proposé une simple médiation<sup>22</sup> avec les sites pornographiques, ce qui démontre un manque flagrant de volonté politique de protéger réellement les enfants.

La bataille juridique n'est pas terminée. Pornhub, Xvideos et Xnxx avaient saisi le Conseil d'Etat pour invalider les mises en demeure au motif des difficultés de mise en œuvre et de l'absence de solution proposée par l'Arcom et les décrets d'application<sup>23</sup>. Pour le moment le Conseil d'État a statué en faveur de l'Arcom sur la légalité des mises en demeure. Mais la Cour de Cassation doit encore se prononcer sur la transmission au Conseil Constitutionnel de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)<sup>24</sup> déposée par Pornhub qui veut invalider la loi française<sup>25</sup>. Selon le site pornographique, la loi ne serait pas conforme aux principes

---

<sup>21</sup> « Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit un message à caractère pornographique, (...) est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur »

<sup>22</sup> [https://www.clubic.com/porno\\_industrie\\_sexe/actualite-436710-pornhub-xhamster-et-consorts-de-la-mediation-au-blocage-les-sites-pour-adultes-en-sursis.html](https://www.clubic.com/porno_industrie_sexe/actualite-436710-pornhub-xhamster-et-consorts-de-la-mediation-au-blocage-les-sites-pour-adultes-en-sursis.html)

<sup>23</sup> [https://www.clubic.com/porno\\_industrie\\_sexe/actualite-448485-pornhub-xvideos-et-xnxx-blocage-des-sites-pornos-le-conseil-d-etat-donne-raison-a-l-arcom.html](https://www.clubic.com/porno_industrie_sexe/actualite-448485-pornhub-xvideos-et-xnxx-blocage-des-sites-pornos-le-conseil-d-etat-donne-raison-a-l-arcom.html)

<sup>24</sup> <https://info.haas-avocats.com/droit-digital/blocage-des-sites-pornos-par-larcom-pornhub-remporte-une-manche>

<sup>25</sup> [https://www.bfmtv.com/tech/actualites/blocage-des-sites-porno-pornhub-gagne-une-manche-face-a-l-arcom\\_AD-202210040602.html](https://www.bfmtv.com/tech/actualites/blocage-des-sites-porno-pornhub-gagne-une-manche-face-a-l-arcom_AD-202210040602.html)

constitutionnels de "légalité des délits et des peines" et de "liberté d'expression et de communication", car l'infraction qui lui est reprochée n'est pas définie "en des termes suffisamment clairs et précis"<sup>26</sup>.

La défaillance du législateur français de proposer ou d'imposer des solutions concrètes pour le contrôle de l'âge des visiteurs de sites pornographiques met en danger la protection des droits de l'enfant. On notera la contradiction majeure entre la volonté politique affichée de lutter contre les violences sur mineurs et le laxisme face aux lobbies internationaux de la pornographie (très lucrative par ailleurs)<sup>27</sup>. Ces puissants lobbies mettent tout en œuvre pour ne pas se conformer à la loi tel que nous l'avons démontré, ils menacent également de recourir à des procédures d'arbitrage international qui remettraient en cause la souveraineté des États et des Droits humains.

De même, il est incohérent que les sites pornographiques participent à l'élaboration de la loi ou de chartes éthiques (par exemple, le groupe Dorcel auditionné à différentes reprises<sup>28</sup>) alors qu'ils ont proposé durant le premier confinement en 2020 leurs contenus gratuitement et accessibles à tous dont les enfants, et sont actuellement visés eux-mêmes ou leurs producteurs par des enquêtes pour « viols », « proxénétisme aggravé » et « traite d'êtres humains aggravée »<sup>29</sup>. C'est le cas du site Jacquie et Michel dont les responsables et un de leurs producteurs (qui travaillait aussi pour le site Dorcel) ont été mis en examen. Aux Etats-Unis également, des procès sont en cours contre Pornhub. De nombreuses vidéos sur cette plateforme sont suspectées d'être des viols sur mineurs et/ou constitutives de traite des êtres humains<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> <https://www.lessurligneurs.eu/arcom-versus-pornhub-deux-sets-a-zero-pour-pornhub-il-faut-dire-que-la-loi-nest-pas-bien-claire/>

<sup>27</sup> <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/jean-de-saint-cheron-notre-societe-est-aveugle-au-fleau-de-la-pornographie-chez-les-enfants-20221125>

<sup>28</sup> Rapport du Sénat français « Porno : l'enfer du décor », 28 septembre 2022, p.194.

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-900-1-notice.html>

<sup>29</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/06/18/mise-en-examen-du-propretaire-du-site-pornographique-jacquie-et-michel\\_6130894\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/06/18/mise-en-examen-du-propretaire-du-site-pornographique-jacquie-et-michel_6130894_3224.html) et

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/30/violences-sexuelles-dans-le-porno-quatre-hommes-mis-en-examen-a-paris-dans-l-affaire-french-bukkake\\_6143912\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/30/violences-sexuelles-dans-le-porno-quatre-hommes-mis-en-examen-a-paris-dans-l-affaire-french-bukkake_6143912_3224.html)

<sup>30</sup> [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/06/18/aux-etats-unis-34-femmes-portent-plainte-contre-pornhub-pour-des-vidéos-d-abus-sexuels\\_6084635\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/06/18/aux-etats-unis-34-femmes-portent-plainte-contre-pornhub-pour-des-vidéos-d-abus-sexuels_6084635_3210.html)

### III) Recommandations

Nous proposons au Comité des Droits de l'Enfant d'adresser au gouvernement français les recommandations suivantes :

- Diligenter des études pour **examiner les conséquences de la consommation de pornographie sur la société et particulièrement sur les enfants**, et notamment en ce qui concerne la commission de violences sexuelles sur les mineurs ou entre mineurs.
- **Appliquer la loi sur l'interdiction d'accès des mineurs à la pornographie et imposer des solutions techniques** aux sites pornographiques pour que cette interdiction soit effective et ne puisse pas être contournée facilement par les mineurs.
- **Permettre à l'Arcom de prononcer directement des sanctions et des amendes** à l'encontre des sites pornographiques, et étendre ses mises en demeure aux réseaux sociaux et aux fournisseurs d'accès à internet.
- **Exiger des plateformes de partage de vidéos et aux réseaux sociaux établis en France comme à l'étranger, une obligation de résultats** et pas seulement de moyens pour assurer une modération efficace de leurs contenus<sup>31</sup>.
- **Éduquer les parents et les enfants** sur les risques de la pornographie par des programmes scolaires et des campagnes de communication<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, anticipant le futur règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act).

<sup>32</sup> Par exemple, promouvoir le site <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/pornographie/> et recruter des professionnels compétents sur ces questions dans les établissements scolaires.